

# Le droit qui s'écrit

Claude EMANUELLI, *Droit international public — Contribution à l'étude du droit international selon une perspective canadienne*, Montréal, Wilson & Lafleur, 1998, xxv-585 p.

Il s'agit de la troisième édition de cet ouvrage de Claude Emanuelli, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Les deux tomes de l'édition précédente sont maintenant regroupés en un seul volume. Destiné avant tout aux étudiants en droit, cet ouvrage se révèle aussi d'un grand intérêt pour le praticien qui y trouvera des développements récents pertinents à la pratique du droit international, abordés dans une perspective tant générale que canadienne. Mentionnons parmi ceux-ci les questions relatives à une éventuelle accession du Québec à la souveraineté, l'entrée en vigueur de la Convention sur le droit de la mer, les tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, la création d'une Cour criminelle internationale permanente, le différend entre le Canada et l'Espagne sur l'application des mesures de gestion et de conservation visant les stocks de poissons chevauchant, l'avis de la Cour internationale de Justice sur la légalité des armes nucléaires et le Traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel.

L'ouvrage est divisé en trois grandes parties. Les différents titres de la première partie présen-

tent les sources du droit international public, telles qu'énoncées à l'article 38 du *Statut de la Cour Internationale de Justice* : la coutume internationale, les traités internationaux, les principes généraux du droit et les sources subsidiaires du droit international public, soit les décisions judiciaires et la doctrine des publicistes. L'auteur prend également en considération à ce titre les actes des organisations internationales.

Dans la seconde partie, l'auteur s'intéresse aux membres de la communauté internationale. Le titre premier concerne les États : les conditions nécessaires à l'existence de l'État, la reconnaissance de l'État, la continuité, l'extinction et la succession d'États et les effets juridiques de l'existence de l'État. Le titre deuxième porte sur les organisations internationales, leur statut juridique, leur composition et leurs compétences. Enfin le titre troisième concerne les individus et leur place dans l'ordre juridique international, ainsi que la protection accordée aux personnes en droit international.

En troisième partie, l'auteur se penche sur le cadre juridique régissant les rapports entre les divers membres de la communauté

internationale. Sont étudiés ici les relations diplomatiques et consulaires, la responsabilité internationale et les différends internationaux. Dans le cadre de ce dernier titre, il est question du règlement pacifique des différends par des moyens diplomatiques, juridictionnels ou politiques; la question des conflits armés est également traitée.

En plus d'une table des matières détaillée et d'un index des sujets,

cet ouvrage comporte des index des textes internationaux, de la jurisprudence des tribunaux nationaux et internationaux, et des lois, règlements et autres textes nationaux. Il contient de plus une bibliographie d'ouvrages présentant un intérêt canadien, ainsi qu'un tableau listant les principaux traités multilatéraux relatifs aux droits de la personne auxquels le Canada est partie.

**Marie-Hélène VACHON**

Étudiante (LL.B.) à la  
Faculté de droit de  
l'Université de Montréal